

La Roche-sur-Yon, le vendredi 14 février 2020

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

54, rue René Goscinny
85821 La Roche-sur-yon
Tel : 02-51-47-47-47

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 11 FÉVRIER 2020

COMPTE RENDU

1 FONDS DE CONCOURS RIVES-DE-L'YON : TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DE L'ECOLE VALLEE DE L'YON

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Le Conseil d'attribue, à la commune de Rives-de-l'Yon, pour les communes déléguées de Chaillé-sous-les-Ormeaux et Saint-Florent-des-Bois, des fonds de concours d'un montant total de 115 000 € au titre de l'enveloppe de base et un fonds de concours de 78 987 € au titre de l'enveloppe complémentaire dédiée à des projets mutualisés entre communes.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2 FONDS DE CONCOURS AUBIGNY-LES CLOUZEUX : TRAVAUX DANS LES EQUIPEMENTS SPORTIFS MUTUALISES SUR LES COMMUNES DELEGUEES D'AUBIGNY ET LES CLOUZEUX

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Le Conseil d'attribue à la commune d'Aubigny-Les Clouzeaux, au titre de l'enveloppe complémentaire dédiée à des projets mutualisés entre communes du pacte fiscal et financier 2015-2020, un fonds de concours de 19 177 € pour financer des travaux dans les équipements sportifs mutualisés des deux communes déléguées.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

3 COMMERCIALISATION FONCIER ECONOMIQUE - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Le Conseil attribue le marché, tel qu'attribué par la commission d'appel d'offres du 30 janvier 2020, à la SAEML ORYON et autorise le Président ou un Vice-Président à signer et notifier le marché.

Le titulaire de ce marché sera chargé de commercialiser le foncier économique de La Roche-sur-Yon Agglomération.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : Monsieur Luc Bouard, Monsieur Luc Guyau, Monsieur Philippe Porté, Madame Françoise Raynaud, Monsieur Malik Abdallah, Monsieur Bernard Quenault, Madame Nathalie Gosselin, Monsieur Franck Pothier, Madame Anita Charrieau.

4 COMPLEXE PISCINE PATINOIRE "LE CAP" A LA ROCHE SUR YON - MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES INSTALLATIONS TECHNIQUES ET AQUATIQUES - AUTORISATION SIGNATURE DU MARCHE

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

La Roche-sur-Yon Agglomération a entrepris des travaux de restructuration et d'agrandissement du complexe piscine patinoire à La Roche-sur-Yon. Dans le cadre de cette opération de nouvelles installations techniques et aquatiques vont être mises en œuvre. Un marché de maintenance va donc être passé avec une entreprise extérieure.

Le Conseil attribue le marché, tel qu'attribué par la commission d'appel d'offres du 3 février 2020, à la Société DALKIA FRANCE et autorise le Président ou un Vice-Président à signer et notifier le marché.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5 PREMIERS EQUIPEMENTS DU COMPLEXE AQUATIQUE « LE CAP » - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2020

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

A l'occasion de l'ouverture du Cap en 2020 suite à l'achèvement de la première tranche de travaux, 80% du complexe sera en fonctionnement.

Pour la mise en service de cette première phase de travaux, il convient de procéder aux achats d'équipements pour lesquels une procédure d'appel d'offres est en cours.

Dans ce cadre, le Conseil sollicite une subvention de 250 000 € auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) 2020.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

6 REHABILITATION D'UN BATIMENT EN RECYCLERIE - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

La Roche-sur-Yon Agglomération a décidé la réhabilitation d'un bâtiment situé boulevard de l'Industrie. Dans ce bâtiment grâce à des emplois d'insertion, les objets voués à être jetés seront réparés, nettoyés et remis en état pour être ensuite revendus. Le projet a été confié à une maîtrise d'œuvre externe : Luc ROBIN Architectes. Suite à la validation des études d'avant-projet définitif et du projet, une procédure adaptée a pu être engagée afin d'attribuer les marchés de travaux. Cette procédure a été décomposée en plusieurs lots.

Le conseil attribue et d'autoriser la signature de ces marchés.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7 FOURNITURE DE SIGNALISATION VERTICALE ET D'EQUIPEMENTS DE SECURITE - GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Le Conseil approuve la constitution d'un groupement de commandes en vue de renouveler les marchés relatifs à la fourniture de signalisation verticale et d'équipements de sécurité, et à autoriser la signature des marchés.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

8 FOURNITURE, INSTALLATION, CONFIGURATION, ET MAINTENANCE DES RESEAUX TELEPHONIQUES ET DES EQUIPEMENTS ACTIFS - GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Le conseil approuve la constitution d'un groupement de commandes avec la Ville et le CCAS de La Roche-sur-Yon en vue du renouvellement du marché de fourniture, d'installation, de configuration et de maintenance des réseaux téléphoniques et des équipements actifs.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

9 MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES OU SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Le conseil autorise le Président ou le Vice-président à signer les avenants suivants :

- avenant n° 2 au marché G17-023 " Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle - Lot 1 - Vêtements de travail métiers hôtellerie, restauration, entretien et enfance
- avenant n° 2 au marché G17-026 " Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle " - Lot 4 - Vêtements de dessus classiques
- avenant n° 2 au marché G17-027 " Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle " - Lot 5 - Chaussures de sécurité pour métiers techniques
- avenant n° 1 au marché G17-030 " Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle - Lot 9 - Vêtements " image " pour agents des sports
- avenant n° 1 au marché G16-015 - Fourniture, installation, configuration et maintenance des réseaux téléphoniques et informatiques
- avenant n° 4 au marché G17-017 - Fourniture de produits d'hygiène et d'entretien - Lot n° 1 " Produits d'hygiène et d'essuyage unique et distributeurs associés, sacs poubelle "
- avenant n° 4 au marché G17-018 - Fourniture de produits d'hygiène et d'entretien - Lot n° 2 " Produits d'entretien et petits matériels, brosse "
- Avenant n° 2 au marché A19005 « Charpente bois – Murs bois – Bardage – Menuiseries intérieures » dans le cadre des travaux d'extension du multi-accueil Les Oursons
- Avenant n°1 au marché A19089 - Avenant de transfert - " Construction et restructuration du complexe aquatique Arago - Lot 17 - Contrôle et gestion des accès "

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

10 GESTION DU PARC DES EXPOSITIONS DES OUDAIRIES ET DE LA SALLE DES FETES DU BOURG-SOUS-LA-ROCHE - LANCEMENT DE LA NOUVELLE PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur Jacky Godard

Le Conseil autorise le lancement d'une nouvelle procédure de délégation de service public pour la gestion du Parc des Expositions et de la salle du Bourg-sous-la-Roche à compter du 1^{er} Janvier 2021.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

11 AIDE A L'IMMOBILIER ECONOMIQUE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ENTREPRISE "LES CAFES ALBERT"

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Le Conseil approuve le versement d'une subvention de 75 000 € à la SAS LES CAFÉS ALBERT dans le cadre de l'aide à l'immobilier économique et autorise le Président à signer la convention tripartite entre l'Agglomération, l'Entreprise et la Région.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

12 AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE A L'INTERSECTION DE LA RD37 ET DE LA RUE BENJAMIN FRANKLIN - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

La zone d'activités économiques des Petites Bazinières est traversée depuis le 02 novembre 2019 par un itinéraire de transports exceptionnels de grande hauteur (>4.5m). Ce tracé fait suite à la fermeture de l'itinéraire au niveau du giratoire Bernard Palissy dans le cadre des travaux de doublement de la RD160.

L'accès à la zone urbaine s'effectue désormais par la RD37 puis la rue Benjamin Franklin. Cette intersection est un point noir routier qu'il convient de sécuriser pour l'ensemble des usagers. La réalisation d'un aménagement de réduction des vitesses et de sécurisation des insertions devrait améliorer les conditions d'accès à la ZAE, au site des Etablières et au barrage de Moulin Papon.

Une convention entre La Roche-sur-Yon Agglomération et le Conseil Départemental de la Vendée va permettre de déterminer les obligations de chacun.

Le Conseil approuve les termes de cette convention entre La Roche-sur-Yon Agglomération et le Conseil Départemental et autorise le Président ou le Vice-président à signer celle-ci.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

13 AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE POUR LA GESTION DES AIDES PUBLIQUES A LA PIERRE DE 2018-2023 - AVENANTS N°3 ET N°4 A LA CONVENTION DE GESTION DES AIDES A L'HABITAT PRIVE 2018-2023

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Le Conseil approuve les termes de l'avenant n°4 à la convention de délégation pour la gestion des aides à la pierre et les avenants n°3 et n°4 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé 2018-2023.

Ces avenants définissent les objectifs et les droits à engagement que l'État confie au délégataire en matière de financement des logements pour la fin de gestion 2019 pour le parc privé et de début de gestion de l'année 2020 pour les parcs public et privé.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

14 APPROBATION DE LA CONVENTION D'UTILITE SOCIALE 2019-2024 DE VENDEE HABITAT

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Les conventions d'utilité sociale (CUS) sont une modalité de contractualisation des rapports entre l'Etat, les organismes HLM et les collectivités. Elles constituent une déclinaison locale de la politique nationale du logement.

La CUS définit des objectifs et des indicateurs d'évaluation sur différents champs : production de logements locatifs sociaux, les investissements sur le patrimoine existant, la qualité du service rendu aux habitants, la politique sociale, les logements mis en vente, ... Elle fait le lien entre le plan stratégique patrimonial du bailleur et le PLH.

Le Conseil approuve les termes de la Convention d'Utilité Sociale (CUS) 2019-2024.

QUESTION ADOPTEE PAR,

43 voix POUR

1 voix CONTRE : Madame Bernadette Barré-Idier.

15 APPROBATION DE LA CONVENTION D'UTILITE SOCIALE 2019-2025 DE VENDEE LOGEMENT ESH

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Les conventions d'utilité sociale (CUS) sont une modalité de contractualisation des rapports entre l'Etat, les organismes HLM et les collectivités. Elles constituent une déclinaison locale de la politique nationale du logement.

La CUS définit des objectifs et des indicateurs d'évaluation sur différents champs : production de logements locatifs sociaux, les investissements sur le patrimoine existant, la qualité du service rendu aux habitants, la politique sociale, les logements mis en vente, ... Elle fait le lien entre le plan stratégique patrimonial du bailleur et le PLH.

Le Conseil approuve les termes de la Convention d'Utilité Sociale (CUS) 2019-2025 de Vendée Logement ESH.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

16 APPROBATION DE LA CONVENTION D'UTILITE SOCIALE 2019-2025 D'ORYON

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Les conventions d'utilité sociale (CUS) sont une modalité de contractualisation des rapports entre l'Etat, les organismes HLM et les collectivités. Elles constituent une déclinaison locale de la politique nationale du logement.

La CUS définit des objectifs et des indicateurs d'évaluation sur différents champs : production de logements locatifs sociaux, les investissements sur le patrimoine existant, la qualité du service rendu aux habitants, la politique sociale, les logements mis en vente, elle fait le lien entre le plan stratégique patrimonial du bailleur et le PLH.

Le Conseil approuve les termes de la Convention d'Utilité Sociale (CUS) d'Oryon.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

17 APPROBATION DE LA CONVENTION D'UTILITE SOCIALE "ACCESSION" 2019-2024 DE PODELIHA ACCESSION

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Les conventions d'utilité sociale (CUS) sont une modalité de contractualisation des rapports entre l'Etat, les organismes HLM et les collectivités. Elles constituent une déclinaison locale de la politique nationale du logement.

La CUS définit des objectifs et des indicateurs d'évaluation sur différents champs : production de logements locatifs sociaux, les investissements sur le patrimoine existant, la qualité du service rendu aux habitants, la politique sociale, les logements mis en vente, ... Elle fait le lien entre le plan stratégique patrimonial du bailleur et le PLH.

Le Conseil approuve les termes de la Convention d'Utilité Sociale (CUS) 2019-2024 de PODELIHA ACCESSION.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

18 GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 1 378 536,00 EUROS SOUSCRIT PAR LA SOCIETE ANONYME D'HLM VENDEE LOGEMENT ESH AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION POUR LA CONSTRUCTION DE 11 LOGEMENTS SITUES RUE DES FRERES PAYRAUDEAU ET RUE DU FOUR A LA CHAIZE-LE-VICOMTE.

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Le Conseil approuve la garantie à hauteur de 30% d'un emprunt de 1 378 536,00 €, soit 413 560,80 €, souscrit par la société anonyme d'HLM Vendée Logement ESH auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 11 logements situés rue des Frères Payraudeau et Rue du Four à la Chaize-le-Vicomte.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

19 GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 1 370 000,00 EUROS SOUSCRIT PAR IMMOBILIERE PODELIHA AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 12 LOGEMENTS SITUES RUE SIMONE VEIL ET SIMONE DE BEAUVOIR A VENANSAULT

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Le Conseil approuve la garantie à hauteur de 30% d'un emprunt de 1 370 000,00 €, soit 411 000,00 €, souscrit par Immobilière Podéliha auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition en VEFA de 12 logements situés Rue Simone Veil et Simone de Beauvoir à Venansault.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

20 GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 434 426,00 EUROS SOUSCRIT PAR ORYON AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS SIS LE VILLAGE ILOT B RUE EMILE GABORY A LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Le Conseil approuve la garantie à hauteur de 30% d'un emprunt de 434 426,00 €, soit 130 327,80 €, souscrit par ORYON auprès de la C.D.C. pour la construction de 5 logements sis Le Village Ilot B, Rue Emile Gabory à La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

21 « La GRIMOIRE » A MOUILLERON-LE-CAPTIF - SUBVENTION AU PROFIT DE VENDEE HABITAT POUR LA REALISATION DE DEUX LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLAI-R

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Réalisation d'un programme de 4 logements locatifs sociaux financés en PLUS et PLAI-r (2 PLUS et 2 PLAI-r) situés au sein de la ZAC « La Grimoire » à Mouilleron-le-Captif.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 16 000 € au profit de Vendée Habitat pour la réalisation de deux PLAI-r : 2 PLAI-r X 8 000 € = 16 000 € (conformément au dispositif d'aides au parc public).

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la programmation 2019 et mise en œuvre du PLH 2017-2022.

Le Conseil approuve l'attribution d'une subvention de 16 000 € au profit de Vendée Habitat dans le cadre du dispositif d'aides au logement public.

QUESTION ADOPTEE PAR,

43 voix POUR

1 voix CONTRE : Madame Bernadette Barré-Idier.

22 « LES HAUTS DE SAINT ANDRE » A VENANSAULT- SUBVENTION AU PROFIT D'IMMOBILIERE PODELIHA POUR LA REALISATION DE DEUX LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLAI-R

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Réalisation de 6 logements locatifs sociaux financés en PLUS et PLAI-r situés à « Les Hauts de Saint André » à Venansault.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 16 000 € au profit d'Immobilier Podeliha pour la réalisation de deux logements locatifs sociaux financés en PLAI-r : PLAI-r X 8 000 € = 16 000 € (conformément au dispositif d'aides).

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la programmation 2019 et mise en œuvre du PLH 2017-2022.

Le Conseil approuve l'attribution d'une subvention de 16 000 € au profit d'Immobilier Podeliha dans le cadre du dispositif d'aides au logement public.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

23 « BELLE ETOILE » A AUBIGNY-LES CLOUZEUX - SUBVENTION AU PROFIT D'IMMOBILIERE PODELIHA POUR LA REALISATION DE QUATRE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLAI-R

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Réalisation de 10 logements locatifs sociaux financés en PLUS et PLAI-r situés à « Belle Etoile » à Aubigny-Les Clouzeaux.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 32 000 € au profit d'Immobilier Podeliha pour la réalisation de quatre logements locatifs sociaux financés en PLAI-r : PLAI-r X 8 000 € = 32 000 € (conformément au règlement d'aides au parc public).

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la programmation 2019 et mise en œuvre du PLH 2017-2022.

Le Conseil approuve l'attribution d'une subvention de 32 000 € au profit d'Immobilier Podeliha dans le cadre du dispositif d'aides au logement public.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

24 RUE DE LA MARNE A LA ROCHE-SUR-YON - SUBVENTION AU PROFIT DE VENDEE LOGEMENT ESH POUR LA REALISATION DE SEPT LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX EN PLUS ET TROIS EN PLAI-R

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Réalisation de 10 logements locatifs sociaux financés en PLUS et PLAI-r situés à Rue de la Marne à La Roche-sur-Yon.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 43 000 € au profit de Vendée Logement esh pour la réalisation de dix logements locatifs sociaux financés en PLUS et en PLAI-r :

- 7 PLUS X 4 000 € = 28 000 €

- 3 PLAI-r X 5 000 € = 15 000 €

Soit un total de 43 000 € (28 000 € + 15 000 €) (conformément au règlement d'aides au parc public – aide pour les opérations de démolition-reconstruction).

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la programmation 2019 et mise en œuvre du PLH 2017-2022.

Le Conseil approuve l'attribution d'une subvention de 43 000 € au profit de Vendée Logement ESH dans le cadre du dispositif d'aides au logement public.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

25 TRANSPORTS - VALIDATION DE LA CONVENTION MULTIPARTENARIALE DESTINEO 4

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

Dès 2004, la Région des Pays de Loire a initié une démarche pour mettre en place un Système d'Information Multimodale (SIM) en partenariat avec quelques collectivités ou organismes de la région. Le SIM Destineo a ouvert en septembre 2006 et rassemble aujourd'hui 12 partenaires dont La Roche-sur-Yon Agglomération.

Le Conseil approuve les termes de la convention DESTINEO 4.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

26 ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DES MODES DE DEPLACEMENTS DOUX POUR LA COMMUNE DE LA CHAIZE LE VICOMTE

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

Les élus de l'Agglomération ont souhaité engager une action politique forte en faveur des modes doux en approuvant au Conseil d'Agglomération du 24 septembre 2015, le Plan Global des Déplacements 2016-2025, outil de planification de la mobilité à l'échelle de l'Agglomération définissant les principes de l'organisation du transport de personnes, tous modes confondus.

Afin de répondre aux objectifs de ce plan d'actions, l'Agglomération par délibération du 8 novembre 2016 a décidé la constitution d'un fonds de concours spécifique en faveur des modes doux pour les communes membres.

Dans ce cadre, la commune de La Chaize-le-Vicomte sollicite, au titre de l'enveloppe globale de fonds de concours modes doux, une participation de l'Agglomération pour l'aménagement de deux liaisons douces « La Grangimare » et "rue des Frères Payraudeau".

Le Conseil attribue à la commune de La Chaize le Vicomte un fonds de concours d'un montant de 44 570,06 €.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

27 ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DES MODES DE DEPLACEMENTS DOUX POUR LA COMMUNE DE VENANSAULT

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

Les élus de l'Agglomération ont souhaité engager une action politique forte en faveur des modes doux en approuvant au Conseil d'Agglomération du 24 septembre 2015, le Plan Global des Déplacements 2016-2025, outil de planification de la mobilité à l'échelle de l'Agglomération définissant les principes de l'organisation du transport de personnes, tous modes confondus.

Afin de répondre aux objectifs de ce plan d'actions, l'Agglomération par délibération du 8 novembre 2016 a décidé la constitution d'un fonds de concours spécifique en faveur des modes doux pour les communes membres.

Le Conseil attribue à la commune de Venansault un fonds de concours d'un montant de 41 861,95 €.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

28 CREATION D'UN ITINERAIRE CYCLABLE RECONNU D'INTERET DEPARTEMENTAL - MAITRISE D'OUVRAGE

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

Dans le cadre du développement de sa politique vélo, le Conseil Départemental de la Vendée souhaite créer une liaison cyclable entre La Roche-sur-Yon et le littoral. Cet itinéraire d'environ 72 km prendrait son départ place Napoléon, passerait sur la commune d'Aubigny - Les Clouzeaux, puis traverserait le Pays des Achards pour ensuite rejoindre Les Sables d'Olonne. Dans un deuxième, temps cet aménagement continuerait vers Brétignolles-sur-Mer.

Le Conseil engage l'Agglomération sur la réalisation des travaux d'aménagement, sur son territoire, pour cet itinéraire cyclable.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

29 RAPPORT ANNUEL DES ACTIONS REALISEES EN 2019 DANS LE DOMAINE DE L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

Rapporteur : Madame Patricia Lejeune

La Commission Intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées a établi, conformément aux textes réglementaires, un rapport annuel des actions menées dans l'année 2019. Il est proposé au Conseil de prendre acte de ce rapport annuel avant sa transmission au Préfet du département, au Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie et à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par ledit rapport.

Le Conseil prend acte du rapport annuel des actions réalisées en 2019 dans le domaine de l'accessibilité des personnes handicapées.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

30 ARRET DE PROJET DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES COMMUNAUTAIRE ET MISE EN ENQUETE PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy

En application de l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à son Décret d'application 94-469 du 3 juin 1994 (Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992), les communes ont l'obligation de délimiter sur leur territoire les zones relevant de « l'assainissement collectif » et les zones relevant de « l'assainissement non collectif ».

La Roche-sur-Yon Agglomération assure la collecte et le traitement des eaux usées des 13 communes constituant son territoire. Dans le cadre de l'élaboration de son Schéma directeur d'assainissement, l'Agglomération prévoit l'établissement d'un zonage communautaire prenant en considération les nouvelles orientations d'occupation du territoire. Ce zonage d'assainissement est mis en cohérence avec ces orientations en intégrant les zones d'urbanisation future à proximité du réseau d'assainissement permettant d'être intégrées en zone d'assainissement collectif.

Le Conseil approuve l'arrêt du projet de zonage d'assainissement des eaux usées communautaires conformément à la cartographie présentée et décide de soumettre ce zonage à enquête publique.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

31 SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2019-2022 ENTRE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA VENDEE

Rapporteur : Madame Marlène Guillemand

Le contrat enfance jeunesse 2019-2022 est arrivé à son terme au 31 décembre 2018.

Il est proposé au Conseil de renouveler ce contrat enfance jeunesse entre la Roche-sur-Yon Agglomération et la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil approuve les termes du contrat enfance jeunesse 2019-2022.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

32 AVENANT FINANCIER A LA CONVENTION D'OBJECTIF AVEC L'OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : Monsieur Yannick David

La Roche-sur-Yon Agglomération a créé en 2015 un Office du Tourisme sous la forme d'une régie à personnalité morale et autonomie financière afin de mener à bien les missions dévolues par la loi.

Afin d'encadrer la relation entre l'agglomération et son Office de Tourisme, une convention d'objectifs a été conclue jusqu'en 2020 afin de développer la stratégie touristique centrée sur la Destination La Roche-sur-Yon.

Le Conseil approuve les termes de l'avenant annuel fixant la participation communautaire.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

33 ETAT DES TRAVAUX REALISES PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX POUR L'ANNEE 2019.

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Comme chaque année, la Commission consultative des services publics locaux s'est réunie afin d'émettre des avis concernant les services publics gérés par la Délégation de Service Public et régies dotées de l'autonomie financière.

Le Conseil prend acte de la présentation des travaux de la Commission Consultative des services publics locaux pour l'année 2019.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

34 DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT ET LE BUREAU

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Le Conseil prend acte des décisions prises par le Président et le Bureau, entre le 4 décembre 2019 et le 28 janvier 2020 en application des dispositions de l'article L 5211-10 du code Général des Collectivités Territoriales.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE